

Bibliothèque centrale
Communauté française



NUMERO
SPECIAL

BIBLIOTHEQUE
IDEALE II

1993

174424383

BIBLIOTHEQUE IDEALE II
COMMUNAUTE FRANCAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE
LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

BIBLIOTHEQUE CENTRALE
rue de Stassart, 43 - 1050 Bruxelles
tél. (02) 511.08.30 et 511.48.54
Ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 13 h
le mercredi de 9 h à 17 h
(fermé le lundi)

Bruxelles, le 8 janvier 1993

- A Messieurs les Gouverneurs de province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux directions des établissements d'enseignement et des centres P.M.S. organisés par la Communauté française;
- Aux membres des services d'inspection de ces établissements, de ces centres et de l'organisation des Etudes;
- Aux membres des services de vérification;
- Aux pouvoirs organisateurs et aux directions des établissements d'enseignement et des centres P.M.S subventionnés par la Communauté française;
- Aux directions des établissements scientifiques et conservatoires;
- Aux fonctionnaires de l'Administration.

Objet : Les livres de la Bibliothèque idéale.
II. Du roman à la B D

La "Bibliothèque idéale" de Bernard PIVOT (*) compose une bibliothèque raisonnée, savante et délicieusement utile. Des 2401 titres répartis en 49 secteurs, la présente livraison propose les 20 rubriques du chapitre deux : Du roman à la B D

16. Le roman d'aventures;
17. Le roman historique;
18. Les récits de voyage et d'exploration;
19. Fantastiques et merveilleux;
20. Le roman policier;
21. La science-fiction;
22. La nouvelle;
23. La littérature en miettes;
24. Distorsions;
25. Mémoires et autobiographies;
26. Journaux et carnets;
27. Les correspondances;
28. Le théâtre;
29. L'écrivain et son oeuvre;
30. Le livre comme miroir;
31. Arts de tous les temps;
32. La musique;
33. De la photographie au cinéma;
34. La bibliothèque idéale des jeunes;
35. La bande dessinée.

Les titres pour lesquels il n'y a pas de cote de placement seront acquis par la Bibliothèque centrale dans un avenir proche.

(*) édition 1988 : F. 27.848 B
édition 1992 : F. 9691 A/2